

Décisions

La Ville de Meudon met à votre disposition les actes réglementaires en version numérique. Actes à caractère réglementaire.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 02/10/2024

Depuis le 1er juillet 2022, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de publier leurs actes sur internet, ce qui déclenche leur entrée en vigueur, selon l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les actes publiés sous forme électronique devront être mis à la disposition du public sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement. La durée de publicité de l'acte ne pourra pas être inférieure à deux mois.

Information de contact



Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi,

mercredi, vendredi

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

Horaires : Lundi, mardi,

mercredi, vendredi

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40